

WEBINAIRE SIAE ILE-DE-FRANCE

« **présentation du « **Projet de Transition professionnelle (PTP) CDD »**, porté par **Transitions pro Ile-de-France »**»**

Le 14 décembre 2023 de 14h à 15h30



Action soutenue par :



Cofinancé
par l'Union
européenne

Action soutenue dans
le cadre du programme
FSE+ 2021-2027



INTRODUCTION et CONTEXTUALISATION DE L'ORGANISATION DU WEBINAIRE DANS LE CADRE DE LA MISSION D'APPUI PIC IAE IDF GRAFIE & FLES DE PARIS

➤ **Steven MARCHAND, Chargé de mission IAE Fédération des acteurs de la solidarité IDF** steven.marchand@federationsolidarite-idf.org

→ Plus d'informations sur les actions de la mission sur : <https://www.grafie.org/mission-edec-iae>

PRESENTATION DE TRANSITIONS PRO ILE-DE-FRANCE ET DU « PROJET DE TRANSITION PROFESSIONNELLE (PTP) CDD

➤ **Mélanie Deveaux -Chargée d'animation territoriale TransCo et
Partenariats**

TRANSITINS PRO Ile-de-France

01 44 10 58 03 / 01 44 10 58 03

m.deveaux@transitionspro-idf.fr

Nous concrétisons les reconversions
professionnelles des salariés du privé



Accélérateur des mobilités *professionnelles*

DÉCOUVRIR →



Transitions Pro IDF

Présentation auprès des structures franciliennes
de l'IAE



Mélanie DEVEAUX

Chargée développement et
animation territoriale et TransCo

m.deveaux@transitionspro-idf.fr



Qui sommes-nous ?



PARTENAIRE D'AVENIR
TRANSITIONS
PRO Île-de-France



Transitions Pro

ÎLE-DE-FRANCE :

*ACTEUR MAJEUR DES
RECONVERSIONS PROFESSIONNELLES*



L'organisme, habilité par l'État,
qui finance les reconversions
professionnelles des salariés du privé

5 430

dossiers PTP financés en 2022

165 M€

de budget en 2022

83

collaborateurs en Île-de-France

18

associations Transitions Pro,
couvrant l'ensemble des régions



**UNE ASSOCIATION PARITAIRE NATIONALE
COORDONNANT LES ASSOCIATIONS RÉGIONALES**

Une offre de services territorialisée pour accélérer les mobilités

5 dispositifs



**Projet de Transition
Professionnelle**



Transitions Collectives
TransCo et **Transco
Congé de Mobilité**



Déploiement
de la **certification Cléa** et
organisation jury paritaire



Démissionnaires :
attestation caractère
réel/sérieux du projet



**La Validation des Acquis
de l'Expérience**

4 Missions spécifiques

Orientation vers le CEP
et Suivi de sa mise en œuvre

Qualité : s'assurer de la qualité
des formations financées

Analyse des besoins en emplois,
qualifications et compétences

Développement des partenariats

Une offre
de services
territorialisée
pour accélérer les mobilités

5 dispositifs



**Projet de Transition
Professionnelle**



Transitions Collectives
TransCo et **Transco
Congé de Mobilité**



Déploiement
de la **certification Cléa** et
organisation jury paritaire



Démisionnaires :
attestation caractère
réel/sérieux du projet



**La Validation des Acquis
de l'Expérience**

4 Missions spécifiques

Orientation vers le CEP
et Suivi de sa mise en œuvre

Qualité : s'assurer de la qualité
des formations financées

Analyse des besoins en emplois,
qualifications et compétences

Développement des partenariats

Le Projet de Transition Professionnelle (PTP) : pour accompagner la mobilité interne et externe

Pour qui ?

- ☒ **Pour les salariés de droit privé** en CDI ou CDD en poste, intérimaires et intermittents du spectacle

Pour quoi ?

- ☒ Suivre une **formation** certifiante en vue de changer de métier (code ROME ou code NAF)
- ☒ Dans un organisme de formation certifié QUALIOPi
- ☒ Assurer le **maintien de sa rémunération** pendant le processus de formation
- ☒ Financer les frais pédagogiques de la formation



L'action de formation doit être **éligible au CPF et certifiante** (RNCP ou Répertoire Spécifique)

Qualiopi
processus certifié

Qui sont les salariés en reconversion ? (PTP financés 2022)



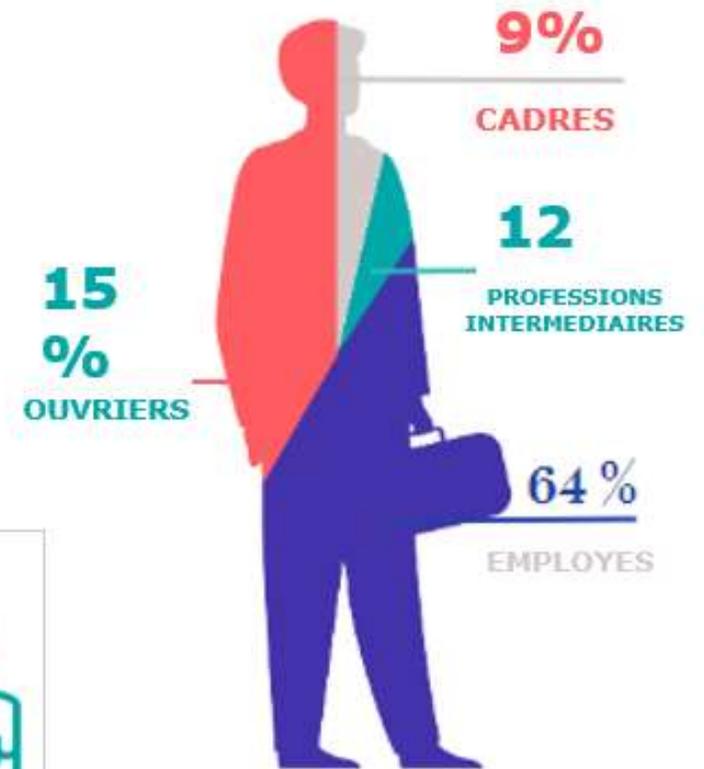
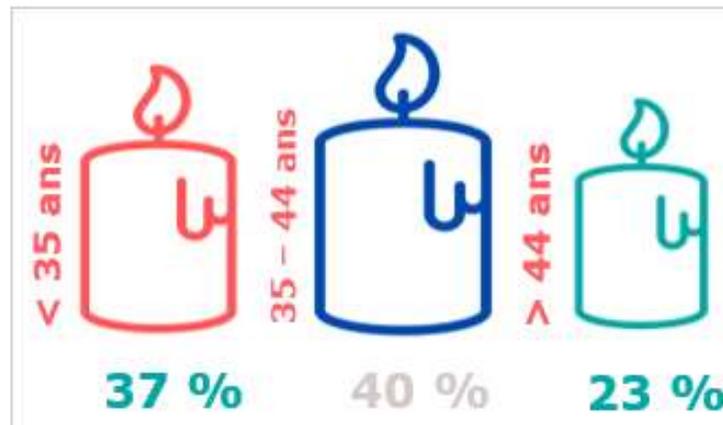
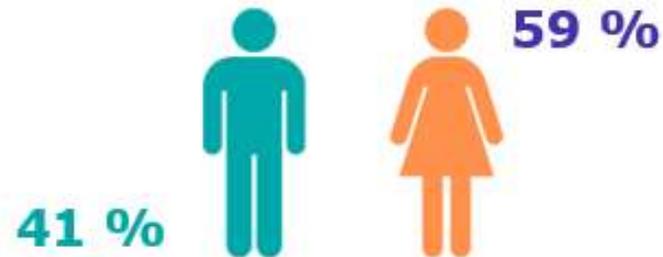
48%
INFRA
BAC



24%
NIVEAU
BAC



28%
BAC +2
et +



Le Projet de Transition Professionnelle

Une passerelle vers les métiers en tension d'IDF

22%



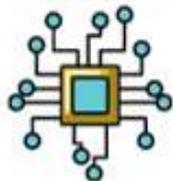
5%



6%



12%



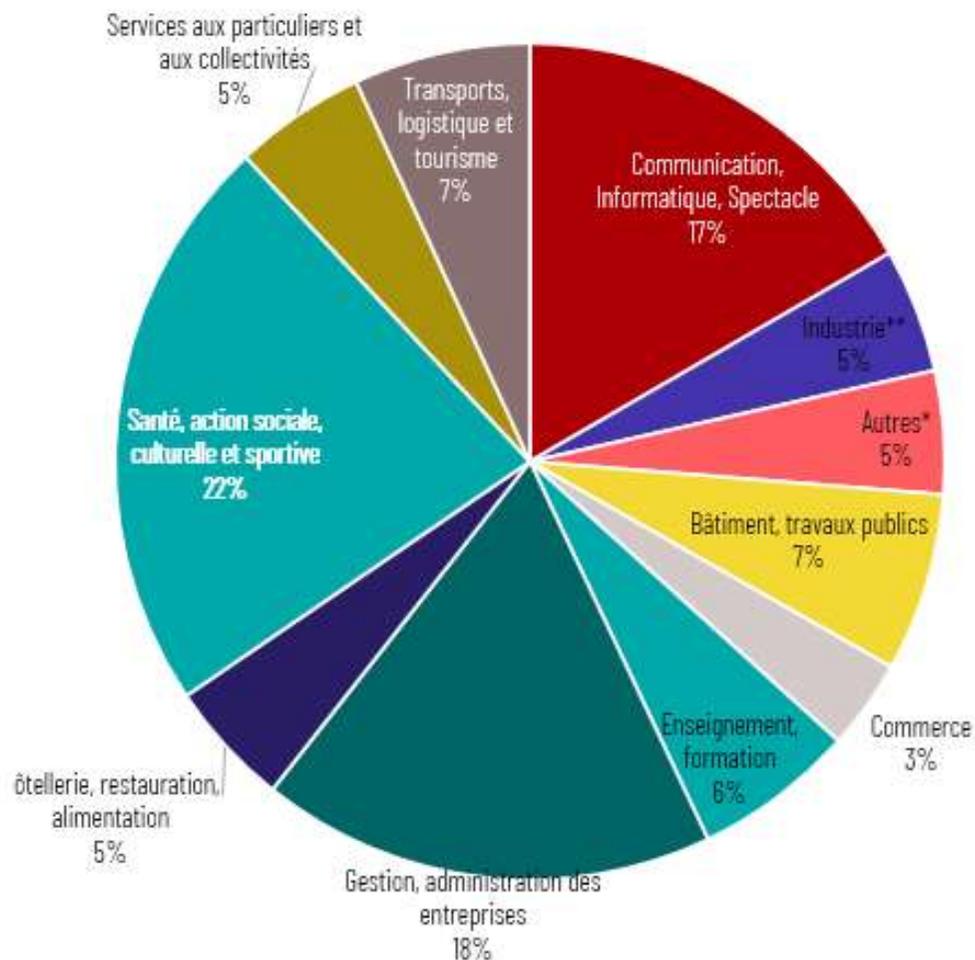
7%



7%



Demandes PTP 2022 Secteurs d'activité (regroupement 11 FAP)



PTP CDD

Pour qui ?

BOETH

[L'Eligibilité dépend de la situation contractuelle]

A date de départ en formation

Au moins 2 ans d'expérience dans les 5 dernières années consécutifs ou non (tout type de contrat)



Dont 4 mois* en CDD au cours de la dernière année

* Au moins 80 jours ouvrés et 120 jours.

Les contrats éligibles au PTP :



-CDD Insertion conclu avec des EI, AI ou ACI,
-les CUI-CIE, le CDD d'usage, le CAR CDD, le contrat de portage salarial ...



Le dépôt du dossier se fait alors que le salarié est toujours en poste !



Questions / Réponses



CPF mobilisé

Pour quoi ?

CPF mobilisé

Suivre une

**formation
certifiante**



Dans un organisme de formation
certifié



Pour **CHANGER DE
METIER**



CAP

CQP

DE

Inscrite RNCP ou RS +
éligible CPF

BP

Titre
Pro

Bac
Pro

**Durée
de la formation**

Priorité aux formations à
temps complet ≤ 1 200
heures



Modification du **Code ROME** (ou
Code NAF)



Attention : mobilisation obligatoire du CPF. PTP possible même si montant CPF à 0€



Quelques exemples de changement de métiers

Maria 51 ans - Auxiliaire de vie actuellement - Demande "Aide soignante" avec Ecole Jeanne BLUM

Alfred 36 ans - Aide soignant actuellement - Demande "Agent de protection rapprochée" avec Nouvel R Formation

Hercule 36 ans - Agent de nettoyage à temps partiel - Demande "CAP Gardien d'immeuble" avec Lycée G. Eiffel

Leila- 39 ans - Agent de propreté - Demande "DE AES" avec CENTRE DE FORMATION INITIATIVES

Ou encore ...

TITRE PROFESSIONNEL - Conducteur de transport en commun sur route

CAP - Gardien d'immeubles

CAP - Accompagnant éducatif petit enfance

TP - Assistant de vie aux familles

DE - Accompagnant éducatif et social, DE - moniteur éducateur (DEME), DE - Educateur de jeunes enfants

BPJEPS - Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport - spécialité Éducateur Sportif

CAP - Monteur en installations sanitaires

CAP - Métallier RNCP35700 (métier de soudure)

CAP - Réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage, option A : chaudronnerie RNCP27468



Le catalogue formation de Transitions Pro | Accueil (transitionspro-idf.fr)

https://catalogue-formations.transitionspro-idf.fr/recherche

DANS UN RAYON AUTOUR DE 100 km

FILTRES: NIVEAU DE SORTIE, MODALITÉS ET ORGANISATION, DURÉE TOTALE

Aménagement et entretien des espaces verts

Code ROME : A1203 [Voir les organismes et les formations](#) [Télécharger la fiche métier](#)

GRETA VAL-DE-MARNE [Consulter le site web](#)

11.7km 126 AVENUE ROGER SALENGRO 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

FORMATION : Niveau 3 CAPA - Jardinier paysagiste RNCP24928

GRETA SEINE-SAINT-DENIS [Consulter le site web](#)

14.6km 16 CHEMIN DE LA RENARDIERE 93220 GAGNY

FORMATION : Niveau 3 BPA - Travaux des aménagements paysagers RNCP15156

https://catalogue-formations.transitionspro-idf.fr

Vous recherchez une formation ? Cette plateforme vous est dédiée !

RETROUVEZ LES FORMATIONS DÉJÀ FINANÇÉES* PAR TRANSITIONS PRO ÎLE-DE-FRANCE

RECHERCHEZ PAR : MÉTIERS FORMATIONS LIEU

Recherche: 8560208

- DE - ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL (RNCP36004)
- CAP - ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE (RNCP28048)
- ACCOMPAGNANT EN GÉRONTOLOGIE (RNCP35568)
- ACCOMPAGNATEUR DE TOURISME ÉQUESTRE (RNCP38133)
- ACCOMPAGNEMENT AU DÉPLOIEMENT DE LA SANTÉ-QUALITÉ DE VIE DANS LES ORGANISATIONS (RS5877)
- ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT DES INTELLIGENCES RELATIONNELLE ORGANISATIONNELLE ET COLLECTIVE (RS8197)

Tout savoir sur le Projet de Transition Professionnelle → Être accompagné dans l'élaboration de votre projet (CEP) → Puis-je bénéficier du PTP? →

https://catalogue-formations.transitionspro-idf.fr

Vous recherchez une formation ? Cette plateforme vous est dédiée !

RETROUVEZ LES FORMATIONS DÉJÀ FINANÇÉES* PAR TRANSITIONS PRO ÎLE-DE-FRANCE

RECHERCHEZ PAR : MÉTIERS FORMATIONS LIEU

Recherche: Gardien

- COP GARDIEN D'IMMEUBLES (RNCP32084)
- COP GARDIEN, CONCIERGE ET EMPLOYÉ D'IMMEUBLE (RNCP38023)
- GARDIEN D'IMMEUBLES (RNCP38465)
- CAP - GARDIEN D'IMMEUBLES (RNCP686)
- GARDIEN DE REFUGE EN MONTAGNE (DU) (RNCP34339)

Tout savoir sur le Projet de Transition Professionnelle → Être accompagné dans l'élaboration de votre projet (CEP) → Puis-je bénéficier du PTP? →



Questions / Réponses



Quel financement ?

Financer les frais
pédagogiques de la formation



Assurer le *maintien de la
rémunération* pendant la
formation

Plafonné à 18 000 € HT* **et** dans
la limite de 27,45 €/heure HT

*Les montants supérieurs sont à la charge du
demandeur

100% si rémunération
inférieure à 2 SMIC



Frais Annexes: Forfait de déplacement en Ile de France : 50% du Pass navigo

Exemple : Achille en CDD sur 20h par semaine (86,60h) avec une rémunération brute de 11,52€ (Smic brut) soit 997,63€.

Temps de travail & Rémunération ?

Base de calcul : 4 derniers mois permettant de déterminer un taux horaire (+ Déclaratif employeur)

Le salarié est en **temps partiel et suit une formation à temps partiel (exemple 15h)**

Indemnisé à hauteur du temps de formation (ici 15h)

Taux horaire * nombre d'heures dans le mois ($11,52€ * 64,95h = 748,22€$)
Attention le planning peut varier selon les mois

Le salarié est en **temps partiel et suit une formation à temps plein (>30h)**

Maintien de son niveau de rémunération antérieure (équivalent de son temps partiel)

Si pas d'absence, indemnisation à hauteur de sa rémunération précédente $86,60 * 11,52 = 997,63€$

Le salarié est en **temps plein et suit une formation à temps plein (>30h)**

Maintien de son niveau de rémunération antérieure (équivalent de son temps plein)

Si pas d'absence, indemnisation à hauteur de sa rémunération précédente $86,60 * 11,52 = 997,63€$

Qui indemnise ?

Délai de paiement : 1 mois à compter de la réception du BS (Employeur) et du certificat de réalisation (Of)

Délai de paiement : max le 15 du mois suivant. Sur réception du certificat de réalisation (of ou bénéficiaire) au plus tard le 05 du mois.

Durant le temps de travail

L'employeur maintient le salaire

Hors Contrat

AtPro verse la rémunération directement au bénéficiaire



Questions / Réponses





Notre rôle à Transitions Pro Idf



**Instruire les dossiers
et analyser la qualité**
des projets de reconversion



**Décider de l'attribution
des financements des
projets via la CPIR***
au regard de nos priorités
et de la qualité des dossiers



**Financer les coûts
pédagogiques (OF)**
et assurer le maintien
de la rémunération du salarié

Nous priorisons les financements selon des critères établis

Nos priorités de financement selon le profil

- ❑ **Ouvrier / employé avec un niveau scolaire de niveau 3 ou infra 3**
- ❑ Être en inaptitude ou en cours de procédure
- ❑ **Salarié dans une entreprise de -50 salariés**
- ❑ **Ingénierie de formation / de parcours spécifique (VAE, CléA, CEP, ...)**
- ❑ **Secteur dont le taux d'emploi diminue ou si le salarié décide de suivre une formation pour un métier à fortes perspectives d'emploi**
- ❑ **Salarié en contrat court et / ou à temps partiel**
- ❑ **Salarié ciblant une formation ne dépassant pas 1200 heures**
- ❑ Parcours incluant un co-financement
- ❑ **Projet qui intègre une formation certifiante structurée autour d'un ou plusieurs blocs de compétences et permettant d'obtenir l'ensemble d'une certification RNCP**



- Détermine l'ordre de passage des dossiers dans la commission
- Favorise le financements des parcours et/ou publics prioritaires

Pour en savoir plus sur nos priorités de financement → <https://www.transitionspro-idf.fr/priorites-de-financement-du-ntp/>

Règles de dépôt du dossier

Version en ligne
: [Transitions Pro IDF](https://transitionspro-idf.fr)
(transitionspro-idf.fr)

Version papier

Dépôt du dossier chez Transitions Pro
**au + tard 2 mois avant début
de formation**



Début de formation **au + tard 6
mois après la fin du contrat**

Autorisation d'absence de
l'employeur **4 mois avant le
début de la formation** si
durant le temps de travail

Dossier PTP : Le contenu essentiel

Volet salarié

- Bulletins de salaire (4 mois)
- Contrat de travail et avenants
 - Certificats de travail précédents (24 mois)
- RQTH, avis d'invalidité, le cas échéant
- Diplôme le plus élevé obtenu
 - Relevé de carrière
 - CV
- **Lettre de présentation du projet professionnel + annexe le cas échéant**

Volet organisme de formation

- Calendrier de la formation
- Devis financier

A la main de l'Organisme de Formation

Volet employeur

- Déclaratif dans le volet
- Possible Kbis en cas de création de compte employeur

Uniquement si la formation se déroule durant le contrat et le temps de travail

Les étapes du salarié pour mettre en place un dossier PTP

Demander la création
de votre compte

Rechercher l'organisme
de formation délivrant la
formation envisagée

Effectuer un bilan de
positionnement avec
l'organisme

Construire le dossier
AtPro et le déposer 2
mois avant la formation

Vérifier les notifications
et mails envoyés par
AtPro Idf sur le compte
personnel

Lettre de présentation du
projet



Questions / Réponses





En résumé

Pour le salarié en insertion

- ☒ Un choix large d'organisme de formation basé sur le projet individuel
- ☒ L'obtention d'un diplôme certifiant
- ☒ Une continuité de son projet financée (coût pédagogique et rémunération) au-delà du parcours d'insertion
- ☒ Un maintien de salaire identique à celui versé durant son parcours d'insertion (selon la durée de travail et la durée de la formation)
- ☒ Un projet professionnel co-construit avec le CIP et anticipé en amont de la fin du parcours permettant une sécurisation
- ☒ Continuité de cotisation sociale durant la formation avec acquisition de droits à Pôle Emploi

Pour la structure

- ☒ Une suite de parcours financée (coût pédagogique et rémunération)
- ☒ Un projet professionnel co-construit avec le CIP
- ☒ Une anticipation possible en amont de la fin du parcours permettant la sécurisation du salarié
- ☒ L'augmentation de la part de sortie positive de la structure

Quel accompagnement ?



Faire le point tous les jours en continu

1. À notre Espace conseil de 9 h à 17 h 30 du lundi au jeudi et le vendredi de 11 h à 17 h 30
2. Au téléphone au 01 44 10 58 58 de 9 h à 17 h 30
3. Via l'[espace personnel](#) sur www.transitionspro-idf.fr



Nos Réunions d'information collectives et Ateliers pour les salariés

Nous proposons des **ateliers pratiques et réunions** pour accompagner les bénéficiaires dans leurs démarches.

Un contact privilégié pour les professionnels de l'IAE :

Mélanie DEVEAUX

Chargée d'animation territoriale et TransCo

06 31 29 89 57

m.deveaux@transitionspro-idf.fr



Vous avez un projet de dossier, vous souhaitez en parler ?



<https://forms.gle/3VkrZT76hqa2c1nKA>



Merci pour votre attention !



MERCI DE VOTRE ATTENTION.

**Nous restons disponibles pour
répondre à vos questions suite à ce
webinaire.**



ANNEXES



PTP
Intérimaire

Pour qui ?

BOETH

L'éligibilité dépend de la situation contractuelle



* Pour les intérimaires : dépôt du dossier jusqu'à 4 mois après le terme du contrat.

A date de départ en
formation

**Au moins 1600 heures
travaillées** dans la branche sur les 18
derniers mois



Dont 600 heures sur la même
période dans l'ETT ou le groupe d'ETT



Le dépôt du dossier peut se faire jusqu'à 4 mois après le terme du contrat



Les pièces justificatives : contrat de travail + avenants et bulletins de salaire

Quel temps de travail Intérimaire ?

***Durant le contrat et sur
temps de travail***

Via une
convention de
formation

***Délai de paiement : 1 mois
à compter de la réception
du BS (Employeur) et du
certificat de réalisation (Of)***

L'employeur maintient le
salaire

Pour engager un PTP durant le temps de travail, le salarié doit rédiger une demande d'autorisation d'absence

L'employeur ne peut pas

refuser une demande de congé dans le cadre d'un projet de transition professionnelle

SAUF si le salarié ne respecte pas

☐ les conditions **d'ancienneté**

ou

☐ les conditions de **demande d'absence**

En revanche,

l'employeur peut

proposer un report du congé,
dans la limite de 9 mois*

dans les cas suivants :

- ☐ s'il estime que cette absence pourrait avoir des **conséquences préjudiciables** à la production et à la marche de l'entreprise (avec consultation Comité social et économique),
- ☐ **pour effectifs simultanément absents**

** Un seul report est autorisé*

La lettre de présentation du projet professionnel :

- Décrivez le métier ou la profession choisie : **Afin de démontrer à la Commission Paritaire que vous connaissez bien votre futur métier, vous pouvez :**
 1. **Nommer précisément le métier ou la profession que vous souhaitez exercer après l'obtention de votre diplôme ou certification. Pour cela, vous pouvez vous aider des fiches métiers** <https://www.pole-emploi.fr/candidat/les-fiches-metiers-@/index.jspz?id=681> (site de Pôle Emploi) pour trouver le bon intitulé ou celui se rapprochant le plus du métier que vous visez.
 2. Décrire les principales activités, missions ou tâches de ce métier, sans recopier le contenu d'une fiche métier, mais avec vos propres mots. Montrer que vous connaissez les conditions REELLES d'exercice, les avantages et les contraintes de votre futur métier comme par exemple : horaires de travail, travail en poste, travail le weekend, déplacements, bruits, travail au froid, au chaud, risques d'allergies, obligations réglementaires pour exercer (casier judiciaire ...), rémunération (montant en débutant, évolutions, fixe ou variable notamment en cas de création d'entreprise) ...

- Présenter la cohérence de votre changement de métier ou de profession : **Afin de démontrer à la Commission Paritaire que vous avez bien tenu compte de votre situation personnelle, de vos atouts et de vos contraintes et de celles de votre future activité, vous pouvez :**
 1. Expliquer les raisons pour lesquelles vous souhaitez changer de métier ou de profession (motivations et intérêt pour votre futur poste, raisons familiales, problèmes de santé, situation économique de votre entreprise ou de votre foyer...).
 2. Expliquer si le changement de métier que vous souhaitez va impacter vos conditions de travail, votre vie de famille (organisation), vos activités extraprofessionnelles, votre budget, votre santé...
 3. Expliquer comment vous avez pris les renseignements nécessaires pour identifier ces futurs changements : nombre, identités et fonctions des professionnels contactés, comment (visites, entretiens téléphoniques, échanges d'e-mail...), périodes d'immersion ou stages effectués pour découvrir votre futur métier. Faites une synthèse de ce que vous avez appris lors de ces rencontres (points positifs mais aussi points négatifs du métier visé, avis des professionnels sur votre projet, quelles compétences ont-ils identifiées chez vous qui vous seront utiles pour votre nouveau projet, quel est l'état du marché du travail, quelles formations vous conseillent-ils, le métier est-il compatible avec votre état de santé... ?)

Si vous souhaitez être davantage guidé(s) dans votre réflexion, vous pouvez utiliser les pages 1 et 3 du support d'aide à la rédaction de votre projet, disponible sur votre page d'accueil.

- Présentez la pertinence du parcours de formation retenue et les modalités de financement :

1. Expliquer en quoi la formation que vous avez retenue (et le niveau qu'elle délivre) est bien celle qui vous permettra d'exercer le métier visé (réglementation, formation demandée sur les offres d'emploi ou conseillée par les entreprises rencontrées...). Expliquer en quoi et comment l'organisme de formation que vous avez choisi a tenu compte de vos acquis, de vos compétences pour individualiser votre parcours de formation ou pour vous proposer ou non des modalités de formation à distance. Expliquer les démarches que vous avez effectuées pour comparer plusieurs centres de formation (durées et coûts horaires pratiqués) et pourquoi vous avez retenu l'un d'entre eux (proximité géographique, conditions d'apprentissage, échanges avec des stagiaires ayant effectué cette formation dans ce centre).
2. Expliquer en quoi la totalité du parcours de formation proposé par le centre de formation est nécessaire pour réaliser votre projet et si vous avez envisagé ou non une Validation des Acquis de l'Expérience, une demande de formation seulement sur certains Blocs de Compétences de la formation ou une réduction de parcours réglementaire (voir avec votre centre de formation).
3. Expliquer en quoi les modalités d'organisation de la formation sont compatibles avec votre organisation personnelle (horaires, intensité hebdomadaire, possibilité d'apporter son déjeuner ou pas...)
4. Expliquer, le cas échéant, en quoi l'absence de période de stage en entreprise durant votre formation n'est pas préjudiciable pour la suite de votre projet. Si une période de stage en entreprise est au contraire prévue, indiquez, si vous l'avez trouvée, le nom de l'entreprise qui vous accueillera.
5. Expliquer pourquoi vous avez fait appel au CPF Projet de Transition Professionnelle pour financer votre projet et si d'autres financements ont été envisagés (votre entreprise, votre CPF seul hors temps de travail ou sur temps de travail, un contrat en alternance, un financement Pôle Emploi...). Indiquer si vous avez effectué des démarches pour trouver des co-financements des coûts de votre formation (entreprise, financement personnel, autres...) et préciser la nature et le montant de ces co-financements le cas échéant

VOUS POUVEZ JOINDRE DANS VOTRE ESPACE PERSONNEL TOUT TYPE DE DOCUMENT UTILE sous format PDF (comparatifs de centres de formation, des coûts pratiqués pour des formations similaires sur le territoire, de durées pour des formations identiques, enquêtes auprès d'anciens stagiaires ou d'entreprises, attestation d'entreprises pour effectuer votre stage ...).

- Présentez les perspectives d'emploi à l'issue du parcours de formation :

1. Si vous recherchez un emploi salarié :

Indiquer votre mobilité et le secteur géographique sur lequel vous souhaitez travailler, le nombre d'offres d'emplois correspondant à votre profil à l'issue de la formation et proposées sur ce secteur géographique (vous pouvez consulter les sites internet de POLE EMPLOI, INDEED, MONSTER, LE BON COIN, APEC pour les emplois de cadres...). Précisez les types de contrat qui sont majoritairement proposés (CDI, CDD, Intérim), les rémunérations moyennes pratiquées à l'embauche, les diplômes et expériences exigées.

Indiquer les perspectives de recrutement dans le métier visé, le taux de difficulté à recruter (concurrence) et la tendance du nombre d'offres d'emplois (vous pouvez consulter les observatoires de l'emploi (<https://statistiques.pole-emploi.org/bmo/>, <https://candidat.pole-emploi.fr/marche-du-travail/accueil> ou les analyses emploi-formation de votre région sur <http://reseau.intercariforef.org/reseau-carif-oref> (Site Carif Oref) ou sur les Observatoires des Branches Professionnelles que vous trouverez sur internet)

Indiquer les entreprises qui sont susceptibles de vous recruter sur

le secteur géographique visé (donner des exemples que vous avez pu trouver) ou préciser si vous avez obtenu une promesse d'embauche d'une entreprise (joindre cette promesse avec nom cachet et signature de l'entreprise, type de poste proposé, rémunération, type de contrat)

2. Si vous souhaitez créer votre propre activité :

Indiquer le type de service(s), prestation(s) que vous proposerez, la clientèle cible et la concurrence identifiées sur votre territoire ou sur votre marché.

Indiquer si votre projet nécessite un investissement financier et si vous avez une capacité d'emprunt réaliste au regard de votre projet (vous pouvez joindre un courrier de votre banque attestant de cette capacité au regard de votre projet)

Indiquer si vous avez été suivi(e) par une structure d'accompagnement à la création d'entreprise (chambres de commerce, d'artisanat, d'agriculture, boutique de gestion, ...) qui a pu valider :

- vos aptitudes entrepreneuriales

- la cohérence de votre projet de création d'activité et de son financement